

## Compte-rendu du CEVE du 09/10/2017 validé

### Présents :

**Enseignants :** Dominique BEAUTEMS, Albert-Gilles COHEN, Pietro CREMONINI, Ioana IOSA, Nicolas LESTRINGUEZ, Jérôme MARIN, Emmanuel MOURIER, Anne d'ORAZIO, Yves ROUBY, Anne TÛSCHER.

**Administratifs:** Corinne BOUZINHAC, Catherine COMET, Danielle HUGUES, Caroline LECOURTOIS, Bruno MENGOLI.

**Etudiants :** Benoît HEBERT, Romain ROBINET

Excusés : Karen BOWIE, Eric DANIEL-LACOMBE, Sophie DESCAT, François FAUCONNET, Barmak LAHIJI, Virginia LAGUIA, Didier REBOIS, Claudio SECCI, Bertrand SEGERS, Catherine ZAHARIA.

Invités : Bureaux des CS et CA, Chimène DENNEULIN (remplacement de B. SEGERS), Bendicht WEBER.

Président de séance : **Emmanuel Mourier**

Secrétaire de séance : **Corinne Bouzinhac**

La séance commence à 12h00 et se termine à 14h30.

\* \* \*

### Ordre du jour :

- 1 - Validation du CR du CEVE du 20/09/17 (document joint)
- 2 - Présentation de la pétition "Relocalisation" par le CS (bureau du CS) (document joint)
- 3 - Répartition des salles le jeudi (E. Mourier)
- 4 - Séminaire "Papier" (pédagogie de l'architecture du paysage) (Suzel Balez)
- 5 - Proposition de dates pour la séance de présentation des PFE aux M2 (Catherine Comet)
- 6 - Organisation des permutations, lors des jours fériés.
- 7 - Présentation des nouvelles procédures "voyages" (Bruno Mengoli) (documents joints)

\* \* \*

### **2 - Présentation de la pétition "Relocalisation" par le CS (bureaux du CA et du CS) :**

Suite au changement de gouvernement, le processus de relocalisation engagé par le MC (accompagné par le comité de suivi interne) semble avoir été arrêté. Nous devons donc agir afin que ce projet ne s'enlise de nouveau, d'autant que le budget du prochain triennal s'établit en ce moment. Aussi, le CS propose le lancement d'une pétition, signée, en premier lieu par les bureaux des 3 instances puis élargie à l'ensemble des personnels et étudiants concernés, ainsi qu'aux personnes sensibles à la question et autres appuis potentiels.

Parallèlement à la rédaction de cette pétition, deux courriers ont été envoyés, l'un à Madame la Ministre, lui rappelant le processus de relocalisation engagé depuis 25 ans et lui demandant un engagement politique sur la question, l'autre à Madame la Directrice de l'Architecture, lui signifiant

les difficultés posées par nos locaux actuels et demandant à être reçus (un RDV a été fixé à la suite le 18/10/2017).

Il est proposé de convoquer une assemblée générale le 18/10 à 13h00, après ce rendez-vous, afin de finaliser le texte de la pétition à mettre en ligne. L'échéance du CA du 6/11/17 marquerait la fin de cette ouverture en ligne et la préparation de sa remise à Madame la Ministre. L'objectif visé : plus d'un millier de signatures.

#### **Le texte est alors discuté :**

- Objectif : mettre en avant nos difficultés spatiales,
- appuyer sur l'urgence de trouver des locaux supplémentaires (plus assez de salles pour l'ensemble des étudiants et des cours) en attendant la relocalisation : que faisons-nous, que fait le MC pour nous faciliter le fonctionnement quotidien, dès aujourd'hui ?
- ne pas oublier que l'école appartient à la COMUE HESAM qui peut être un appui solidaire.
- Intégrer à notre réflexion la stratégie du MC par rapport à l'accès à la culture, à l'international et au développement des territoires.

**Concernant les locaux actuels** : un travail long d'investigation doit être mené afin de libérer chaque espace disponible (impossible de construire sur le terrain de l'école, pas même un Algéco). En attendant, il va falloir redistribuer les espaces et que chaque champ joue le jeu. Dans le cas contraire, l'école devra revoir ses effectifs à la baisse, bien que ce ne soit pas son choix. Des m2 sont donc à trouver (il est rappelé que les locaux potentiels de Jaurès, bien que spacieux, n'étaient pas adaptés à recevoir du public), en attendant les 20 000 m2 du projet de relocalisation (à 10 ans, dans le meilleur des cas). Il faut donc que le MC accepte de financer la location de locaux temporaires supplémentaires.

Ainsi, quelques pistes sont déjà explorées, notamment suite à la rencontre de la direction avec celle du Parc de la Villette, qui pourrait nous louer à un prix négocié certains espaces mutualisables (Salle Boris Vian, Wip, folies...etc.), en échange d'expositions, d'animations par exemple. L'an prochain, le Parc fêtera ses 35 ans, sur le thème de l'architecture, en présence de l'architecte du site : Tschumi. Une délégation, un groupe de travail (1 enseignant pas champ) pourrait visiter le site.

Un diagnostic doit donc être fait sur l'occupation des locaux actuels (optimisation des salles : exemple de la salle 210, occupée parfois par 15 personnes !) ce qui rejoint le point n° 3.

#### **3 - Répartition des salles le jeudi (E. Mourier) :**

Il est rappelé que les problèmes de salles sont l'affaire de tous et qu'il est nécessaire que chacun s'implique pour une meilleure répartition des salles, en fonction des besoins et effectifs.

Il est souligné que le rapport à l'espace n'est pas anodin dans une école d'architecture. Ce type de problème anéantit une partie du message pédagogique.

La création d'un groupe de travail « Urgence locaux » est proposée avec C. Denneulin, Y. Rouby, J. Marin, N. Lestringuez, M. Belgherbi, R. Robinet. Il faudra aussi anticiper pour le semestre prochain.

Il est alors rappelé que le problème n'est toujours pas réglé en S5, où les enseignants jouent aux chaises musicales : 12 groupes et 3 salles (106, 110 et 114).

#### **7 - Présentation des nouvelles procédures "voyages" (Bruno Mengoli) :**

Il est rappelé que suite aux problèmes rencontrés lors du voyage de première année à Anvers (mise en danger et dégradations), le sujet général de la responsabilité de l'école, des enseignants et des étudiants, lors des voyages pédagogiques avaient été abordés lors de la réunion « VAHM ». Des solutions devaient être proposées. Il est par ailleurs rappelé que l'école ne peut prendre en charge le règlement des hébergements pour les étudiants. Seule l'avance des frais de réservation des hôtels pour le voyage obligatoire de Licence 1 peut être assurée par l'école, suite à une décision du CA.

Ainsi, l'école doit actualiser le cadre des voyages pédagogiques (exigences vis-à-vis de l'auberge, comme le fait d'avoir un concierge présent la nuit), en vue de préciser les responsabilités des étudiants et de circonscrire celles des enseignants de l'Ecole. C'est pourquoi, un nouveau formulaire

en trois parties (Enseignant, étudiant majeur, étudiant mineur) est proposé. Il devra être rempli par chaque enseignant qui devra le faire remplir par chacun de ses étudiants. Ce formulaire précise l'objet du voyage, les consignes de sécurité (imposées dans certains pays) et la responsabilité des étudiants quant à leur comportement lors des voyages.

Il est alors demandé de dissocier les documents pour le voyage de 1<sup>ère</sup> année, des autres voyages (qui ne posent pas de problème), afin d'éviter toute paperasserie inutile, car ce qui est demandé est très lourd. Il est aussi proposé de ne faire signer qu'un seul document à l'ensemble des étudiants, sous forme de tableau, comme c'est déjà le cas pour la CRI, voire un document générique au moment de l'inscription. Il est aussi précisé qu'il manque une demande d'information concernant les maladies chroniques.

La question de la responsabilité des enseignants est alors relancée. Il semble que chacun soit individuellement protégé (hors faute détachable du service) et qu'il n'y ait aucune obligation de surveillance des étudiants 24h/24. Pour autant, il est de la responsabilité de l'établissement d'organiser l'activité et de donner toutes les informations nécessaires aux participants.

Le problème de la réservation et des hébergements pour les étudiants est aussi évoquée. Dans le cadre des voyages d'étude (hors voyage obligatoire de L1) les enseignants avancent souvent les frais de réservation, qui peuvent aller jusqu'à plusieurs milliers d'euros. Les voyages pédagogiques sont une activité majeure de l'enseignement de l'architecture et ce mode de fonctionnement n'est pas satisfaisant.

**Décision :** Le CEVE demande que le CA se saisisse de cette question, afin de permettre à l'école de prendre en charge l'organisation des hébergements pour les étudiants, sans que ceux-ci ne soient financés par l'école.

#### **4 - Séminaire "Papier" (pédagogie de l'architecture et du paysage) (Suzel Balez) :**

Il est demandé au CEVE de soutenir l'organisation du prochain séminaire du réseau Papier, qui se tiendra l'an prochain à Paris. Ce réseau porte sur la pédagogie active en école d'architecture et vise à croiser les expériences françaises et belges pour nourrir une réflexion collective. Pour ce faire, les belges bénéficient de soutiens (personnels payés pendant 2 ans par une université par exemple). L'exemple belge a montré comment cette approche a rayonné à l'extérieur de l'école (organisation de modules communs avec la faculté de médecine par exemple).

Il serait donc souhaitable de pouvoir engager quelqu'un (un profil de MAA ?), éventuellement un enseignant belge, au fait de cette pratique. Cependant il faudra arbitrer car cela ne pourrait se faire qu'à effectif constant. Il faudra aussi identifier des problématiques communes avec nos partenaires d'HESAM.

#### **1 – Validation du CR du 20/09/2017 :**

**Décision :** le CR du 20/09/2017 est validé, après acceptation des modifications proposées par Yves Rouby.

#### **5 - Proposition de dates pour la séance de présentation des PFE aux M2 (Catherine Comet) :**

**Décision :** 18 novembre 2017.

#### **6 - Organisation des permutations, lors des jours fériés :** point reporté.

\*\*\*

**La prochaine réunion du CEVE aura lieu le 07/11/2017 à 12h00, au Pavillon.**

Point à mettre à l'ordre du jour :

- Présentation d'HESAM (Bendicht Weber)
- Permutation des jours fériés.